

Payer la cantine scolaire selon son revenu: équitabile?

L'invitée

Dominique-Ella Christin

Municipale à Prangins, députée Vert'libérale



En plébiscitant la journée continue de l'écolier, les Vaudois ont envoyé un signal clair: le souhait que leurs enfants puissent rester à l'école à la pause de midi. La nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE) répond à cette attente: les communes devront proposer aux élèves un accueil de qualité lors du repas afin de faciliter la vie des familles.

Avec cette école à journée continue, et les horaires blocs qu'elle présuppose, le temps de pause à midi pourrait être réduit, rendant le retour à la maison plus difficile. Ainsi, chaque élève devrait idéalement avoir la possibilité de manger à la cantine de son école.

Afin de remplir cette nouvelle mission, les communes explorent différentes pistes qui leur sont offertes, en ou hors réseau d'accueil de jour, et repensent certaines pratiques de cette politique publique.

Est-il acceptable pour obtenir une place à la cantine scolaire de faire face à des listes d'attente ou des critères d'attribution discriminatoires, comme la nécessité que les deux parents travaillent? Les bénéfices d'intégration et de socialisation des repas partagés ne devraient-ils pas être accessibles à tous les élèves?

Est-il équitabile qu'un accueil à la pause de midi soit facturé en fonction du revenu des familles alors que l'impôt est déjà redistributif? Les lourdeurs administratives et l'empiétement sur la sphère privée que représente cette politique tarifaire ne plaident-ils pas en faveur d'une pratique forfaitaire: un prix unique pour tous, avec une aide financière en cas de besoin

avéré? En votant pour la journée continue, les citoyens n'ont certainement pas imaginé qu'un accueil à la cantine scolaire pourrait leur être facturé plus de 25 fr. par enfant, comme dans certains réseaux. Si elles souhaitent pratiquer une politique forfaitaire, les communes doivent organiser l'accueil de midi hors réseau.

Comment offrir plus de places aux écoliers à midi à des conditions attractives pour les parents, au sein des structures en réseau? Pour répondre à cette question parmi d'autres, un groupe de travail, composé d'élus communaux proches du terrain, s'est mis au travail au sein de l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP).

«Un prix unique pour tous, avec une aide financière en cas de besoin avéré»

Ces magistrats ont choisi d'assouplir légèrement les normes d'encadrement et architecturales, notamment pour l'accueil des élèves âgés de 6 à 12 ans à midi. Il s'agit, par exemple, d'avoir un taux d'encadrement d'une professionnelle pour 15, voire 20 enfants plutôt qu'une pour 12. Autre proposition: faciliter l'utilisation d'infrastructures communales existantes en apportant plus de flexibilité quant à la surface minimale des locaux exigée.

Cette révision du cadre de référence, bien que décriée par les professionnels de la branche, permettrait selon l'EIAP de continuer à apporter un accueil de qualité à midi tout en limitant les coûts. Elle faciliterait ainsi la création de places dans les cantines scolaires tout en soulageant le porte-monnaie des parents. N'est-ce par là leur attente?